Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côtedes-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 6 juin 2016 à 19 h au 6400, avenue de Monkland à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

> Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon; Lionel Perez, conseiller du district de Darlington; Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce; Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges; Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;

Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;

Pierre Boutin, directeur des travaux publics;

Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;

Claude Savage, directeur de service – matériel roulant et ateliers;

Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA16 170149

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, en retirant le dossier suivant :

12.02 - Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) requise par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vue des travaux d'agrandissement du bâtiment de Pharmascience inc. sis au 6111, avenue Royalmount - projet 3001124626.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

RÉSOLUTION CA16 170150

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

• Russel Copeman

Souligne que l'arrondissement a reçu deux prix dans le cadre du Défi santé 2016, volet Municipalité et famille pour la nouvelle réglementation de santé, soit les prix pour l'accessibilité aux transports actifs et pour l'amélioration de l'offre alimentaire.

A participé à une première marche en compagnie de Mme Popeanu et de M. McQueen, sous le thème « Bouger, s'épanouir, s'enrichir en santé », et annonce que cet évènement sera répété l'année prochaine.

A marché en compagnie de Mme Lisa Mintz, représentante de Sauvons la Falaise, le long de l'escarpement Saint-Jacques et indique que des mesures seront prises pour sa mise en valeur et l'éventuelle ouverture d'un accès pour les résidents du Sud-Ouest et de NDG.

Souligne le point 20.09 de l'ordre du jour concernant une contribution financière de 10 000 \$ pour le financement de La Semaine des arts de NDG.

Jeremy Searle

Souligne sa satisfaction quant à la tenue du CA au Centre culturel de NDG.

Suggère de prendre quelques instants pour commémorer la date du 6 juin 1944, soit le débarquement des alliés en Normandie lors de la Seconde Guerre mondiale

Félicite M. Plante et l'équipe en horticulture pour les travaux d'aménagement et de plantation d'arbres dans le parc Loyola.

Annonce qu'il y a finalement une admission du Parti Libéral du Québec, dans le cadre d'une motion, à l'effet que la voie rapide Cavendish viserait à donner une alternative à la circulation provenant du West Island.

• Magda Popeanu

Fait part de son désarroi quant à la dégradation du quartier de Côte-des-Neiges Est, déplore que le dossier de la pauvreté n'ait presque pas avancé et dénonce un manque de leadership et d'intérêt à cet égard.



Peter McQueen

Annonce la prolongation des heures d'ouverture de la nouvelle bibliothèque.

Fait part de nombreuses plaintes à l'effet que les jeux d'eau ne soient pas encore mis en marche dans l'arrondissement et croit qu'il faut non seulement lutter contre les changements climatiques, mais également s'y adapter.

Souligne le point 20.01 de l'ordre du jour, qui annonce l'octroi du contrat de services professionnels pour la rénovation du chalet au parc de Notre-Dame-de-Grâce.

Félicite les divers groupes impliqués dans le dossier de la falaise Saint-Jacques, lesquels ont su démontré l'importance d'avoir un lien Nord-Sud à travers la falaise et réitère les pressions effectuées auprès du ministère des transports du Québec pour l'aménagement d'une piste cyclable.

Indique qu'il y a beaucoup de demandes de citoyens pour l'installation de dos d'âne et que selon lui, il devrait y en avoir sur tous les tronçons de rues résidentielles et les entrées de ruelles à NDG.

Marvin Rotrand

Souligne la présence de deux anciens conseillers municipaux, soit Mme Susan Clarke et M. André Cardinal.

Rappelle la tenue le 10 mai dernier du forum vers une meilleure démocratie représentative municipale à Montréal et son intention de continuer de consulter les élus et la population afin de tenir un éventuel débat au conseil municipal.

Indique que l'organisme Jamaican Canadian Community Women's League of Montreal a fermé ses portes et remercie sa dirigeante, Ivyline Flemming, pour tout son travail.

En lien avec la motion du Parti libéral du Québec pour le prolongement du boulevard Cavendish, indique avoir rencontré, en compagnie du maire Copeman, les maires Brownstein et Steinberg qui ont réitéré que le prolongement du boulevard Cavendish est une priorité pour leurs municipalités.

Indique qu'un promoteur a présenté un projet de redéveloppement du bloc Armstrong, terrain à l'est de Décarie, et au nord de la rue Vézina jusqu'à l'avenue de Westbury, au sud des rails de train, lequel est présentement à l'étape de l'étude par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Constate que le Canada est un pays en pleine croissance multiethnique et multiculturelle, mais que les élus au niveau municipal sont presque tous blancs. Il espère voir des changements aux prochaines élections en 2017.

Lionel Perez

Rappelle qu'à la dernière séance du CA, plusieurs résolutions pour l'octroi de contrats relatifs aux saillies de trottoirs ont été adoptées. Il remercie les services à cet égard, ainsi que pour les mesures d'apaisement de la circulation avec l'ajout supplémentaire de dos d'âne.

Invite tout intéressé à s'inscrire et participer à son tête à tête qui se déroulera le mercredi 8 juin 2016 à 19 heures au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

Sharon Sweeney

Invite le maire à participer aux réunions du conseil d'administration des Habitations communautaires NDG et des Habitations Sherbrooke Forest inc. les 13 et 15 juin prochains.

• M. Copeman indique qu'il tentera d'être présent si son agenda le permet.



Geneviève Leduc

En lien avec le corridor scolaire qui entoure l'école Félix-Leclerc, déplore le nonrespect des règlements de circulation, qu'aucune traverse sécuritaire ne soit disponible, et demande quand un corridor scolaire sera aménagé dans ce secteur.

- Mme Popeanu indique que dans l'étude « À pied à vélo, ville en santé » de Vélo Québec, deux écoles ont été analysées et un plan a été déposé à l'arrondissement en 2015, à la suite duquel elle a fait des interventions concernant la traverse piétonne sur Darlington, ainsi que des pictogrammes au sol.
- M. Plante indique qu'il y aura des améliorations au niveau du marquage au sol des passages piétonniers pour la rentrée scolaire. L'école Félix-Leclerc sera marquée selon les mêmes critères que les autres écoles. Il précise que le marquage était prévu pour l'été 2016, et que les passages piétonniers et pistes cyclables ont été priorisés.
- M. Copeman indique qu'il communiquera les préoccupations de la citoyenne à l'inspecteur Boudid, du poste de quartier 26.

Paul Shubin

En lien avec l'organisation du repas de Noël annuel dans Notre-Dame-de-Grâce, remercie le maire Copeman, M. Rotrand et Mme Popeanu, pour les généreux dons, ainsi que les résidents de l'arrondissement. Demande si les deux conseillers de Notre-Dame-de-Grâce contribueront également l'année prochaine.

- M. McQueen répond par l'affirmative.
- M. Searle indique qu'il s'implique dans l'organisation d'un évènement pour servir des dîners de Noël aux sans-abris au marché Bonsecours, et qu'il compte continuer ainsi.
- Mitch Kujavsky

Dépose une pétition pour l'installation d'un panneau d'arrêt au coin des avenues Somerled et Mariette.

• Simon Trottier

Dépose une pétition pour l'installation de dos d'âne et panneaux de vitesse sur l'avenue Old Orchard.

- M. Copeman indique que l'arrondissement accuse un certain retard à cet égard et que la demande sera analysée afin de voir s'il est possible d'y répondre cette année.
- M. McQueen pense avoir reçu un courriel du citoyen il y a environ un mois et que la demande a déjà été transmise aux services.
- Jonathan Kerr

À titre de fondateur de l'OBNL Mise En Forme Services Généraux et Subventions D'études pour promouvoir l'éducation et la santé, et en vue de l'organisation du Festival de la santé Montréal Sud-Ouest, demande si l'arrondissement est ouvert à recevoir des organismes comme le sien pour des évènements publics et à qui s'adresser.

- M. Copeman indique que l'arrondissement est toujours ouvert à collaborer avec d'autres organismes. Il suggère d'appeler Mme Sonia Gaudreault à la Direction de la culture, des sports et loisirs, et du développement social.
- Natalie Anne Arsenault

Dépose une pétition afin d'améliorer la sécurité des piétons aux intersections de l'avenue Wilderton et du chemin Bates, ainsi que de l'avenue Wilderton et de la rue Jean-Talon.

• M. Perez précise que la géométrie de l'intersection Wilderton et Bates devra être revue, mais que le processus sera long compte tenu des approbations requises. À cet égard, il est prévu d'aller en appel d'offres en 2017. Quant à l'intersection Canora et Jean-Talon, il est prévu d'installer d'ici juillet 2016 un passage piéton, et ce, jusqu'au réaménagement de l'intersection. Indique qu'une rencontre se déroulera le 8 juin prochain en lien avec la santé publique, notamment afin d'analyser l'enjeu d'apaisement de la circulation et sécurité piétonne, à laquelle il a demandé d'ajouter cette intersection.



• M. Searle fait une mise en garde quant à l'utilisation du mot « accident », notamment dans les médias.

· Marie-Lou Riberdy

En lien avec l'organisme NDG Communauté Active!, qui implante et offre des programmes d'activités physiques adaptés et accessibles pour les adultes, déplore l'arrêt de ses activités suite à une coupure de budget, et demande l'aide et le soutien de l'arrondissement.

- M. Copeman indique que c'est le gouvernement du Québec qui subventionne ce programme, et non la Ville. L'arrondissement a quant à lui fourni un espace afin d'en permettre les activités. Il ajoute qu'il n'est pas prêt à ce stade-ci à annoncer que l'arrondissement le financera. Il ne croit pas qu'il soit réaliste que l'arrondissement puisse remplacer des programmes initialement financés par d'autres paliers gouvernementaux.
- M. Rotrand indique qu'il n'y a pas de coupures budgétaires sans conséquence, mais que le gouvernement du Québec a pris sa décision selon ses priorités. Suggère à la citoyenne de présenter son dossier à la députée de NDG, Kathleen Weil.
- Mme Popeanu indique qu'il s'agit d'une question de leadership et qu'il revient aux élus d'établir les priorités et d'inclure les problèmes sociaux parmi celles-ci.

Aurora Robinson

À titre de représentante de Balconfête NDG, remercie MM. Copeman, McQueen et Searle, Mme Sharon Sweeney, le Conseil communautaire NDG et les résidents de l'arrondissement pour leur soutien.

• M. Rotrand félicite la citoyenne et suggère que, pour les années à venir, celui-ci se déroule plus tard au mois de mai afin d'optimiser les chances d'une température plus clémente.

· Chantal Boucher

Dépose une pétition pour l'implantation de stationnement SRRR sur l'avenue Connaught.

• M. Searle indique que la demande sera soumise aux services pour évaluer les solutions.

Monique Charpentier

Demande si l'église Saint-Columba a été réintégrée à la liste des bâtiments patrimoniaux dans le Plan d'urbanisme et si le centre communautaire adjacent pourrait également y être intégré.

• M. Copeman indique qu'il attend toujours un avis de la Direction de l'urbanisme de la Ville centre à cet égard et que sa compréhension est à l'effet que l'immeuble à être réintégré comprend l'ensemble du site.

Michael Shafter

Déplore que la Ville finance certains projets qu'il considère futiles et demande quelles actions ont été posées afin d'octroyer les contrats aux prix les moins élevés. Demande pourquoi il n'est pas indiqué si la soumission conforme la plus basse a été retenue.

- M. Copeman clarifie que la grande majorité des soumissions reçues sont endeçà des estimations. Il précise que le processus d'octroi des contrats est bien structuré et que la plus basse soumission conforme est toujours gagnante. Il confirme que tous les contrats octroyés au présent CA sont aux plus basses soumissions conformes.
- M. Perez suggère au citoyen de consulter les documents publiés sur Internet, puisque le détail des soumissions et de leur conformité y est décrit. Il ajoute que depuis l'automne 2015, il y a un nouveau programme visant à évaluer de manière systématique le rendement des fournisseurs, lequel permet d'exclure ceux qui n'auront pas la note minimale.



Karim Bootwala

Déplore que la Ville lui demande de prendre certaines mesures dans un délai précis quant à sa terrasse sur l'avenue de Monkland, et qu'il reçoive ensuite des appels additionnels lui demandant de prendre d'autres mesures.

• M. Plante indique qu'il s'agit d'un cas bien particulier et suggère une rencontre avec le citoyen.

Rona Maisel

En lien avec l'organisme NDG Communauté Active!, demande si l'arrondissement peut aider au maintien du programme d'activités physiques adaptées.

- M. Copeman réitère qu'il n'est pas prêt à se prononcer sur la demande à ce stade-ci puisque celle-ci doit être étudiée de concert avec les services. Il souligne que l'arrondissement travaille à établir un cadre d'intervention car le vérificateur général ne veut pas que celui-ci procède au versement de subvention à la pièce sans une imputabilité et mesure d'efficacité.
- M. Searle croit qu'il serait de l'intérêt public d'identifier un éventuel budget disponible pour divers projets, puis constituer un comité de citoyens indépendant, qui décideraient à quelles causes les fonds devraient être distribués.
- M. Rotrand ne croit pas que la Ville doive se substituer au gouvernement du Québec lorsque ce dernier décide de couper dans le financement de programmes. Il suggère de contacter la députée de NDG.
- Mme Popeanu réitère que le maire Copeman a le pouvoir d'établir des priorités concernant le budget des contributions financières. Elle recommande à cet égard à tous les groupes communautaires, de lire le rapport du vérificateur général.
- M. McQueen suggère de rédiger une motion à être présentée au prochain CA, par laquelle il serait demandé au gouvernement québécois de venir en aide au programme.

Jean Côté

Souligne l'état déplorable du terrain de l'église Saint-Columba à la veille du 375° anniversaire de la Ville et demande si cette dernière pourrait se substituer au propriétaire pour l'entretien.

- Mme Duplantie indique qu'il y a eu une inspection intérieure et extérieure du bâtiment le 24 mai 2016 et que le rapport souligne que celui-ci répond aux normes et règlements de la Ville en ce qui concerne la sécurité et l'entretien.
- M. Copeman indique que la Ville n'a pas pour habitude d'entretenir les terrains privés, ni les terrains publics en bordure des terrains privés, et qu'en conséguence, il n'est pas favorable à cette demande.

• Jan Bucholc

Indique avoir un problème avec l'eau et les tuyaux de plomb dans lesquels elle circule, ainsi que les drains, et demande quand la Ville compte remplacer l'ensemble du réseau.

• M. Perez indique que la ville a un plan de remplacement des tuyaux de plomb, mais que cela prendra plusieurs années. Il indique qu'il y a des réparations systématiques selon les besoins et suggère de discuter de la situation spécifique au citoyen avec ce dernier.

Carol-Ann Poirier

En lien avec l'organisme NDG Communauté Active!, clarifie que la raison de la présence de participants du programme au présent CA n'est pas de demander 65 000 \$, mais plutôt de l'aide et du soutien du conseil.

- M. Copeman avait compris que les participants au programme sollicitaient une contribution financière et il comprend que ce qui est recherché est un appui au programme. À cet égard, il indique qu'il appuierait la motion proposée par M. McQueen, demandant au gouvernement du Québec de poursuivre le financement.
- M. Searle soutient la motion de M. McQueen et les commentaires de M. Copeman.



• M. McQueen suggère à l'organisme de contacter le Conseil des aînés et des aînées de NDG.

Lisa Mintz

À titre de représentante pour Sauvons la falaise, remercie le maire et tous les conseillers de l'arrondissement pour l'adoption d'une motion afin de protéger la falaise, la mise en valeur et faire cesser les chutes de déchets.

Christine Pinatel

En lien avec l'ancien projet particulier PP-87 (église Saint-Columba), fait part de son étonnement à l'effet qu'un des membres du groupe s'opposant au PP-87 ait été contacté par le propriétaire de l'église, M. Robert Blatt, pour une consultation avec un médiateur spécialisé en relations publiques, et demande si les élus ont été contactés à cet égard.

- M. Copeman indique qu'il ne commentera pas la communication de M. Blatt et qu'à sa connaissance, il n'y a pas eu dépôt d'un deuxième projet par le propriétaire.
- Mme Duplantie confirme qu'il n'y a pas eu de dépôt d'un second projet.
- Yannick Laberge

Demande si le CA a l'intention de faire ajouter des pistes cyclables du nord au sud, afin de rendre le trajet plus sécuritaire. Demande qui est responsable de la sécurité des pistes cyclables, puisqu'il constate que les règlements ne sont pas respectés.

- M. Copeman indique que les pistes cyclables sont sous la juridiction de l'agglomération et que c'est la Ville centre qui détermine où elles sont aménagées. L'arrondissement n'est que consulté à cet égard, mais il indique être conscient du défi d'un lien nord-sud et prêt à faire des représentations. Il suggère au citoyen d'écrire à M. McQueen ou à lui-même afin de faire part de ses propositions. Quant au respect des règlements relatifs aux pistes cyclables, il indique que le respect des règlements relève du SPVM.
- Mme Popeanu suggère au maire Copeman de demander au responsable du programme de trajets de pistes cyclables pour 2016-2017, le conseiller Marc-André Gadoury, de tenir compte de la proposition du citoyen.
- M. McQueen précise que lorsqu'il y a une borne cyclable avec deux lignes de chaque côté, les automobiles ne devraient pas stationner ou s'arrêter à cet endroit. En ce sens, il urge le SPVM d'effectuer une surveillance.
- · Rachel Michie

À titre de représentante de l'Association des piétons et cyclistes de NDG, demande si le problème urgent de la ligne d'arrêt sur la piste cyclable du boulevard De Maisonneuve, à l'intersection de l'avenue Claremont, sera réglé. Indique qu'un comptage de voitures aux heures de pointes a été effectué au coin De Maisonneuve et Marcil, avec 400 voitures aux 30 minutes, et suggère que la piste cyclable soit entièrement protégée par des barrières.

- M. Plante indique que les services souhaitent conserver le statu quo à cette intersection et qu'un marquage a été refait, mais que le dossier est présentement sous étude afin de trouver de meilleures solutions pour la sécurité.
- M. Copeman indique que la demande quant à une piste cyclable protégée pourra être étudiée, notamment afin de continuer d'apporter des améliorations pour la sécurité des piétons et des cyclistes.

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.



PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Marvin Rotrand

Demande à M. Plante s'il est possible de donner priorité au marquage du passage piétonnier de l'avenue Lemieux, au nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, puisque cette traverse est devenue quasi invisible.

• M. Plante indique que le marquage sera effectué sous peu dans le cadre d'un contrat octroyé au CA du 2 mai 2016. Des vérifications seront faites quant à la date exacte.

Peter McQueen

Demande à Mme Gaudreault si l'arrondissement a un programme particulier pour aider au développement des sports pour aînés.

• M. Gaudreault explique qu'historiquement, les programmes de financement sont axés sur les programmes jeunesse, mais que des mesures sont appliquées afin d'assurer l'accessibilité pour tous aux plateaux sportifs et salles d'activités. Elle précise que présentement, il n'y a pas de programmes de financement pour des activités ainées, mais que certains organismes pour les aînés sont logés dans les installations municipales.

Demande si l'arrondissement a un programme comme celui de NDG Communauté Active!, impliquant des professionnels de la santé.

• Mme Gaudreault confirme qu'il n'y en n'a pas dans la programmation régulière de l'arrondissement, mais qu'il pourrait y en avoir dans le cadre d'un programme de développement social pour contrer l'exclusion des aînés.

Demande au maire Copeman sa position quant à l'ouverture des jeux d'eau au mois de mai.

- M. Copeman indique que les jeux d'eau doivent être ouverts le plus tôt possible, mais qu'il faut prendre des précautions quant aux variations drastiques de températures et effectuer des vérifications à cet égard.
- M. Plante indique qu'il serait irresponsable d'ouvrir les jeux d'eau au mois de mai, puisqu'il y a toujours possibilité de gel et bris de tuyaux.

Demande au maire Copeman s'il convient qu'il faut non seulement combattre les changements climatiques, mais s'y adapter.

• M. Copeman réitère qu'au courant de mai 2016, il y a eu des variations drastiques et imprévisibles de température et qu'en ce sens, il n'est pas prêt à demander une ouverture de jeux d'eau pour le 15 mai.

Demande au maire sa position quant à l'installation de dos d'âne à chaque sortie de ruelles dans l'arrondissement.

- M. Copeman est d'avis qu'idéalement, il faudrait un dos d'âne à chaque sortie de ruelle, mais qu'il s'agit de faire le maximum selon les moyens alloués.
- M. Plante indique que les services travaillent présentement sur une demande à cet égard, mais qu'il n'est pas possible d'installer systématiquement des dos d'âne partout.
- Russel Copeman

Demande à Mme Gaudreault si une séance d'information a été offerte aux élus en lien avec la révision des dépenses pour la période de référence.

• Mme Gaudreault indique qu'à l'automne 2015, il y a eu une première présentation quant au calendrier de travail suite à l'annonce de l'audit par le vérificateur général et qu'en février 2016, une invitation a été lancée à tous les membres du conseil en ce qui concerne le programme des camps de jour.

Magda Popeanu

Mme Popeanu précise qu'il n'y a eu aucune rencontre politique pour établir les priorités de l'arrondissement, et ce, malgré sa demande à cet effet.



Demande à M. Plante les démarches à entreprendre afin que l'année prochaine, les marquages au sol aux alentours des écoles passent en priorité et quand le contrat devrait être octroyé pour que ce marquage soit effectué dès le dégel.

• M. Plante indique que les passages piétonniers aux alentours des écoles ont été traités en priorité et précise que les nouveaux seront effectués à l'été, afin que le tout soit prêt pour la rentrée scolaire de septembre 2016.

Mme Popeanu précise faire référence à la signalisation « zone écolière », soit les signes au sol, et non les traverses scolaires.

• M. Plante indique qu'il faut commencer par traiter les passages piétons prioritaires et que par la suite, la signalisation qui s'ensuit aux alentours de ces passages sera effectuée, telle que le marquage au sol.

Demande si le maire a des informations concernant le traitement des plaintes à l'arrondissement, ainsi que les statistiques.

• M. Plante indique que de manière trimestrielle, l'arrondissement reçoit de la Ville centre des statistiques quant aux demandes via le 311.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est dépo	sée.		
M. Russell Copeman s'absente. M. maire suppléant d'arrondissement.	. Marvin Rotrand p	orend le relais	à titre de

RÉSOLUTION CA16 170151

CERTIFICAT DE NON-OBJECTION - TRAVAUX DE DRAINAGE ET DE RACCORDEMENT (ÉCHANGEUR TURCOT)

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de nonobjection à la délivrance de l'autorisation, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* requise par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vue des travaux de drainage et de raccordement relatifs aux travaux des lots de conception PO01, RS02, RO04, RE02, RC04 et RC05 de l'échangeur Turcot réalisés par le ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour les lots de conception RC05 et RE02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (demande # 3).

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



12.01 1165153013		

CONTRAT - NADEAU NADEAU BLONDIN ARCHITECTES INC. - CHALET DU PARC NDG

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'accorder à Nadeau Nadeau Blondin Architectes inc., ayant obtenu le plus haut pointage, le contrat au montant de 114 027,61 \$, taxes incluses, pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de réaménagement et de rénovation au chalet du parc Notre-Dame-de-Grâce, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-16-AOP-DAI-012.

D'approuver un projet de convention à cette fin et autoriser une dépense à cette fin de 127 824,61 \$, taxes incluses, comprenant, les contingences au montant de 10 366,15 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 13 797 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1164921003

Monsieur Russell Copeman reprend son rôle de président de la séance.

M. Jeremy Searle quitte la salle.

RÉSOLUTION CA16 170153

CONTRAT - GROUPE TNT INC. - RECONSTRUCTION DES TROTTOIRS ET BORDURES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 2 904 232,79 \$ taxes incluses, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, ainsi que la reconstruction en entier ou en partie des trottoirs et bordures, là où requis, sur les différentes rues de



l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, PRR-3-2016 (rues artérielles), aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-013.

D'autoriser une dépense à cette fin de 2 997 951,84 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 229 633,54 \$ (avant taxes), les incidences au montant de 30 000 \$ (après taxes) et tous les frais accessoires.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.	
ADOPTÉE À L'UNANIN	ΛΙΤÉ
20.02 1165153010	
_	
M. Jeremy Searle est d	e retour.

RÉSOLUTION CA16 170154

CONTRAT - GROUPE TNT INC. - TRAVAUX DE PLANAGE ET DE REVÊTEMENT BITUMINEUX DE CHAUSSÉE ET DE RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 1 458 292,30 \$ taxes incluses, pour des travaux de planage, de revêtement bitumineux de chaussées et de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, PCPR-2016 (rues locales), au prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-009.

D'autoriser une dépense à cette fin de 1 529 469,04 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 115 355,99 \$ (avant taxes), les incidences au montant de 30 000 \$ (après taxes) et tous les frais accessoires.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



Un débat s'engage.	
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	
20.03 1165153011	

CONTRAT - SOCOMEC INDUSTRIEL INC. - RÉFECTION MINEURE DE TROTTOIRS ET BORDURES

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à Socomec Industriel inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 1 108 121,69 \$ taxes incluses, portant sur la réfection mineure de trottoirs, de bordures et de travaux d'utilité publique, là où requis, sur les diverses rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, RMTUP-2016, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-010.

D'autoriser une dépense à cette fin de 1 137 121,69 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 87 617,60 \$ (avant taxes), les incidences au montant de 15 000 \$ (après taxes) et les frais de laboratoire au montant de 14 000 \$ (après taxes).

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1165153012

RÉSOLUTION CA16 170156

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - APPEL DE PROJETS DE QUARTIER- FESTIVITÉS DU 375° ANNIVERSAIRE DE MTL

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez



M. Jeremy Searle s'absente.

D'accorder une contribution financière non récurrente, représentant une somme maximale totale de 140 808 \$, toutes taxes comprises si applicables, à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'appel de projets de quartier pour les festivités du 375^e anniversaire de Montréal, en 2017.

D'autoriser la signature de six conventions avec cinq organismes pour la réalisation de six projets.

D'autoriser le projet « Mille et un visages de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce » déposé et réalisé par l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et une dépense de 74 465 \$ toutes taxes comprises.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites dans le dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Dissidence: Magda Popeanu

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

20.05 1167059019

RÉSOLUTION CA16 170157

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE NDG - COLLECTIF CHEAP ART SAINT-RAYMOND

Bien qu'il précise ne pas être en conflit d'intérêt pécuniaire, le conseiller M. Peter McQueen déclare, avant le début des délibérations, qu'il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 3 000 \$, toutes taxes comprises si applicables, au Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce, fiduciaire pour le Collectif *Cheap Art Saint-Raymond*, pour l'activité Ruche d'art *Pop Up* au chalet du Parc Notre-Dame-de-Grâce.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



Un débat s'engage.	
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	
20.06 1167059015	

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - ASSOCIATION DE SOCCER NDG

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 8 000 \$ à l'Association de soccer Notre-Dame-de-Grâce en remboursement de dépenses encourues pour bonifier le programme de soccer et réaliser l'offre de service dans le quartier de Côte-des-Neiges pour l'année 2016.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.07 1167059016
M. Jeremy Searle est de retour.

RÉSOLUTION CA16 170159

CONTRIBUTION FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 16 ORGANISMES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 8 900 \$, en apportant les modifications identifiées au tableau pour les deux organismes suivants pour une somme totale de 9 050 \$:

- Agudath Israël de Montréal inc.;
- Société québécoise d'ensemble-claviers.



Organisme	Justification	Montant et Donate	ur
L'Ensemble vocal Panday Tinig 5355, avenue Cumberland Montréal (Québec) H4V 2P1 a/s Mme Editha Fedalizo Directrice artistique	Pour aider l'organisation, composée de membres provenant de différentes régions des Philippines, à continuer d'offrir des concerts musicaux à la communauté montréalaise.	Russell Copeman 1 Marvin Rotrand 1	00 \$ 00 \$ 00 \$ 00 \$ 00 \$
Ordre des chevaliers de Rizal / Order of the Knights of Rizal 6664, avenue McLynn Montréal (Québec) H3X 2R6 a/s Sir Felix de Luna, président	Pour aider à l'organisation des activités pour la célébration du 155 ^e anniversaire de la naissance du héros national et véritable fondateur de l'état des Philippines, Jose Rizal, qui se tiendra entre le 18 juin 2016.	Russell Copeman 1 Marvin Rotrand 1	00 \$ 00 \$ 00 \$ 00 \$
Association culturelle cordillère philippine de Montréal 4515 avenue Van Horne Montréal (Québec) H3S 1S2 a/s Mme Glicera Ducyogen, Présidente	Pour aider à l'organisation des activités de son 4 ^e festival annuel Igorot de la Cordillère	Russell Copeman 2 Lionel Perez 2	00 \$ 00 \$ 00 \$ 00 \$
Agudath Israël de Montréal inc. 2195, avenue Ekers, bureau 100 Montréal (Québec) H3S 1C6	Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 700 \$ afin d'assister la communauté juive à célébrer la fête de la Pâque juive (pesach).	Lionel Perez 7 Russell Copeman 1	000 \$ 00 \$ 50 \$
Comité Jeunesse N.D.G. 5319, avenue Notre-Dame-de- Grâce Montréal (Québec) H4A 1L2 a/s M. Simeon Pompey Directeur de l'animation	Afin d'aider le CJNDG à continuer d'offrir ses services et programmes à la communauté et aux différents organismes de l'arrondissement qui oeuvrent auprès des jeunes et aux aînés.	Russell Copeman 2	00 \$ 50 \$ 50 \$
Coop la maison verte 5785, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H4A 1X2 a/s M. Jason Hughes	Pour aider à l'organisation des activités de l'événement Hors les murs NDG/NDG Off the Wall qui sera présenté le 26 août 2016.	Russell Copeman 2	00 \$ 50 \$ 50 \$
Productions Alma Viva 2370, avenue de Hampton Montréal (Québec) H4A 2K6 a/s Mme Nadia Neiazy	Pour aider à la présentation d'« Orphée & Eurydice », soirée d'opéra dans les parcs de Notre- Dame-de-Grâce et Jean-Brillant.	Russell Copeman 1 Peter McQueen 2	00 \$ 00 \$ 50 \$ 50 \$
Coop de solidarité Transition 5050, avenue Hingston Montréal (Québec) H3X 3R2 a/s Mme Jane Barr, Vice-présidente	Afin d'aider la Coop à réaliser son projet d'installer des potagers devant le bureau de poste Wilson et Sherbrooke.	Russell Copeman 1 Peter McQueen 2	00 \$ 50 \$ 50 \$ 00 \$
Cinéma NDG 4171, avenue Beaconsfield Montréal (Québec) H4A 2H4 a/s Mme Elaine Ethier, Responsable du projet	Pour aider à la réussite de la présentation de 8 projections cinéma organisées dans le parc Notre-Dame-de-Grâce au cours des mois de juillet et août 2016 dans le cadre du Cinéma à la belle étoile.	Russell Copeman 2	00 \$ 00 \$ 00 \$



Conseil communautaire NDG 5964, avenue Notre-Dame-de-	Pour aider à organiser la table interculturelle pour le Ramadan.	TOTAL:	600 \$
Grâce, bureau 204	interculturene pour le Marriadan.	Russell Copeman	150 \$
Montréal (Québec) QC H4A 1N1		Lionel Perez	150 \$
,		Peter McQueen	150 \$
a/s Mme Annick Munyana,		Magda Popeanu	150 \$
Organisatrice communautaire			
Association Soninkara Kafo	Afin d'aider cette association à	TOTAL:	150 \$
4741, avenue Barclay, bureau 1 Montréal (Québec) H3W 1C8	poursuivre sa mission auprès des ressortissants ouest-Africains à	Russell Copeman	150 \$
a/s M. Issa Mamaye Wague, président	développer l'entraide et la solidarité de la culture soninké en sol canadien en organisant des		
	activités socio-culturelles.		
École Notre-Dame-des-Neiges 5309, chemin de la Côte-des-	Pour aider aux activités de fin d'année pour l'ensemble des	TOTAL:	500 \$
Neiges Montréal (Québec) H3T 1Y4	enfants de l'école Notre-Damedes-Neiges.	Magda Popeanu	500 \$
a/s Mme Nancie Valenti Vice-présidente du CÉ de l'école			
a/s M. Christian Baaklini, président du conseil d'établissement			
Société québécoise	Pour l'ensemble de ses activités	TOTAL:	600 \$ 450 \$
d'ensemble-claviers	dans le cadre de l'édition 2016		
4397, avenue Coolbrook Montréal (Québec) H4A 3G1	des Saisons Russes de Montréal de la Ville de Montréal qui se	Marvin Rotrand Magda Popeanu	300 \$ 150 \$ 300 \$
a/s Mme Irina Krasnyanskaya Directrice artistique	dérouleront au cours des week- ends des 28-29 mai et 2-3 juin 2016.		
·		7074	
Corporation Jardin communautaire Châteaufort,	Jardinfest 2016, la fête de la récolte, le samedi 27 août 2016.	TOTAL:	500 \$
Fiduciaire : SOCENV		Russell Copeman	100 \$
Société environnementale de		Lionel Perez	200 \$
Côte-des-Neiges)		Magda Popeanu	200 \$
Case postale 78581, succ. Wilderton			
Montréal (Québec) H3S 2W9			
a/s Mme Diane Evenou,			
présidente du conseil			
d'administration			
Corporation Jardin			
Communautaire Châteaufort			
	Pour aider à l'organisation du	TOTAL:	400 \$
Carrefour jeunesse-emploi de			
CDN	barcecue communautaire annuel	Russell Coneman	100 \$
CDN 6555, chemin de la Côte-des-	barcecue communautaire annuel lors de la Fête du Canada, le	Russell Copeman Lionel Perez	100 \$ 100 \$
Carrefour jeunesse-emploi de CDN 6555, chemin de la Côte-des- Neiges Montréal (Québec) H3S 2A6	barcecue communautaire annuel	Russell Copeman Lionel Perez Peter McQueen	100 \$ 100 \$ 100 \$
CDN 6555, chemin de la Côte-des- Neiges	barcecue communautaire annuel lors de la Fête du Canada, le	Lionel Perez	100 \$



Communauté Sépharade	Pour le Festival Sefarad de	TOTAL:	1 250 \$
unifiée du Québec	Montréal qui aura lieu le 27		
1, Carré Cummings, bureau 216	novembre 2016 au 10 décembre	Russell Copeman	500 \$
Montréal (Québec) H3W 1M6	2016.	Lionel Perez	500 \$
a/s M. Robert Abitbol		Magda Popeanu	250 \$
are in reservibles			

RÉSOLUTION CA16 170160

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - LA SEMAINE DES ARTS NDG

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 10 000 \$, toutes taxes comprises si applicables, à l'organisme La Semaine des arts NDG, pour les activités réalisées dans le cadre de l'événement La Semaine des arts NDG qui se déroula du 22 au 28 août 2016.

D'autoriser le versement d'une contribution financière.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites dans le dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1167059008

RÉSOLUTION CA16 170161

AVENANT À LA CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - TANDEM



Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser la signature d'un avenant à la convention de partenariat intervenue entre l'arrondissement et Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (CA15 170350) pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (TANDEM) pour l'année 2016, et autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 5 124 \$, incluant toutes les taxes applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement couverte par la Ville centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1167059012

RÉSOLUTION CA16 170162

ENTENTE ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE JUIVE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser la signature d'un protocole d'entente d'une durée de dix mois à intervenir entre l'arrondissement et la Bibliothèque publique juive afin de permettre à celle-ci de réaliser un projet d'activités de sensibilisation communautaire de juin 2016 à avril 2017.

D'autoriser le versement d'une contribution financière à cette fin de 27 468 \$, toutes taxes comprises si applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites dans le dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1167059010

RÉSOLUTION CA16 170163

CONVENTIONS - CAMPS DE JOUR (9 ORGANISMES)

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand



D'adopter le Programme Camps de jour et autoriser la signature de onze conventions de subvention avec neuf organismes pour la réalisation de Camps de jour pour la période estivale 2016 et la signature d'un avenant à la convention intervenue avec Loisirs Sportifs Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et le Centre communautaire Mountain Sights pour remplacer les annexes 2 et 4 visant les volets encadrement d'un club de vacances.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1167059017

RÉSOLUTION CA16 170164

ENTENTE - FRAIS D'ÉTUDE DE LA DEMANDE DE PERMIS - 4955, RUE BUCHAN

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver une convention entre l'arrondissement et la Coopérative Fleur de l'île et autoriser une dépense, à même les surplus de gestion, de 77 131,25 \$, payable à la Coopérative Fleur de l'île. Cette somme est équivalente au montant déboursé pour les frais d'étude de la demande de permis numéro 3000743258, visant la construction de l'immeuble sis au 4955, rue Buchan, permettant la réalisation d'un projet d'habitation social de 44 unités.

D'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1152703004

RÉSOLUTION CA16 170165

PRISE EN CHARGE - COORDINATION ET RÉALISATION - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 4 SAILLIES

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'offrir, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), la prise en charge de la coordination et de la réalisation des travaux pour la construction de 4 saillies, à l'intersection Girouard et Côte-St-Antoine du réseau artériel, dans le cadre du projet des mesures d'apaisement pour le



projet Turcot, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la <i>Charte de la Ville d</i> <i>Montréal</i> .
Un débat s'engage.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.01 1165946006
RÉSOLUTION CA16 170166
DÉPENSE - TAMARACK INSTITUTE
Il est proposé par Russell Copeman
appuyé par Lionel Perez
M. Peter McQueen s'absente.
D'autoriser une dépense non récurrente de 1 000 \$ au <i>Tamarack Institute</i> afi de couvrir les frais d'adhésion à <i>Vibrant Communities Canada, Citie</i> <i>Reducing Poverty</i> .
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.02 1166792001
RÉSOLUTION CA16 170167
AFFECTATION DES SURPLUS DE GESTION - EXERCICE FINANCIE 2015

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

M. Peter McQueen est de retour.



D'affecter le surplus de gestion de 7 332 083 \$ de l'année 2015 de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la façon suivante :

1. ÉLÉMENTS D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE		1 100 000 \$
- Équilibre budgétaire 2017	500 000 \$	
- Contrôle de la taxe locale	600 000 \$	
2. AMÉNAGEMENT DES PARCS ET PLACES PUBLIQUES		2 000 000 \$
- Pietonisation de la rue du Frère André	200 000 \$	
- Parc Marie-Gérin-Lajoie	300 000 \$	
- Réfection terrain de soccer - Parc Loyola	1 500 000 \$	
3. BÂTIMENTS		1 000 000 \$
- Rénovation et construction de bâtiments	1 000 0000 \$	
4. PROJET TRIANGLE		500 000 \$
- Agrandissement du chalet du Parc de la Savane	500 0000 \$	
5. STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ		1 345 000 \$
- Fonds pour logements sociaux (Achat de terrain)	1 000 000 \$	
- Inspecteurs en logements (deux postes en 2017)	145 000 \$	
- Lutte contre la pauvreté	200 000 \$	
6. AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS EN BIBLIOTHÈQUE, SPORTS LOISIRS ET JARDINS COMMUNAUTAIRES		150 000 \$
7. AUGMENTATION DES HEURES D'OUVERTURE DES BIBLIOTHÈQUES	3	300 000 \$
8. BRIGADE PROPRETÉ		200 000 \$
9. DÉVELOPPEMENT DU CORRIDOR DARLINGTON		500 000 \$
10. PROMOTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE		100 000 \$
11. ACTIVITÉS DE CÉLÉBRATIONS DU 375e POUR LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES	3	100 000 \$
12. SURPLUS LIBRE		37 100 \$
TOTAL		7 332 100 \$

De plus, de retourner au surplus libre le montant non utilisé de 300 000 \$ lequel avait été affecté en 2010 pour le remplacement de véhicules.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1166954003



FERMETURES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît en annexe, selon ce qui était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés en annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante: en remplaçant les montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Nouveau montant de la dépense » et « Nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe jointe à la présente;

QUE l'arrondissement informe le MAMOT que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent, le cas échéant, sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

QUE l'arrondissement demande au MAMOT d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires mentionnés à l'annexe:

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1167078003

RÉSOLUTION CA16 170169

ORDONNANCES - FESTIVAL DES SAVEURS DE MONKLAND



ATTENDU QUE le Festival Grand Prix Monkland 2016 se tiendra du 9 au 12 juin sur Monkland entre Girouard et Hampton;

ATTENDU QUE chaque festival fait l'objet d'un suivi serré afin d'assurer le respect de la réglementation et une saine cohabitation avec la population locale;

ATTENDU QUE le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises peut limiter la durée du festival ou la longueur de l'avenue Monkland occupée;

ATTENDU QUE les activités à être tenues dans le cadre de l'événement Festival des saveurs de Monkland s'inscrivent dans l'objectif de soutien aux associations de marchands qui réalisent des promotions commerciales.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser la tenue de l'événement Festival des saveurs de Monkland sur l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et Hampton, les 18, 19, 20 et 21 août 2016.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro OCA16 17025 jointe à la présente permettant la fermeture de l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et Hampton, du 18 au 22 août 2016.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA16 17026 jointe à la présente permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, les 18, 19, 20 et 21 août 2016.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance numéro OCA16 17027 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, les 18, 19, 20 et 21 août 2016.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance numéro OCA16 17028 jointe à la présente permettant la cuisine de rue, les 18, 19, 20 et 21 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1162703003

RÉSOLUTION CA16 170170

DÉSIGNATION D'UNE RUE PIÉTONNE ET PLACE PUBLIQUE

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen



D'autoriser l'aménagement de la Placette CDN et d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro OCA16 17029 jointe à la présente permettant la fermeture de la bretelle du chemin de la Côte-des-Neiges direction sud entre le chemin Queen-Mary et la rue du Frère-André, telle que montrée sur le plan en pièce jointe, du 23 juin au 15 octobre 2016.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA16 17030 jointe à la présente permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, conformément aux exigences de l'ordonnance du 23 juin au 15 octobre 2016.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1162703004

RÉSOLUTION CA16 170171

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - JUIN À SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévu pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 6 juin 2016 » joint au sommaire décisionnel.

D'édicter les ordonnances OCA16 17031, OCA16 17032 et OCA16 17033 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1167059005



VENTE DE FRUITS ET LÉGUMES - DÉPÔT ALIMENTAIRE NDG -

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser la tenue de l'événement Marché bonne bouffe NDG/NDG Good Food Market dans le parc Georges-Saint-Pierre et au Centre Walkley.

De permettre l'utilisation du terrain du Centre Walkley pour l'installation d'un kiosque de vente de fruits et légumes du 9 au 29 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1162703002

RÉSOLUTION CA16 170173

VU l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2015, du règlement RCG 14-029 intitulé Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié);

VU l'adoption par le conseil d'agglomération, le 30 avril 2015, du document d'accompagnement indiquant la nature des modifications réglementaires à apporter aux plans et règlements d'urbanisme, en concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029);

ATTENDU QUE les municipalités et les arrondissements disposent d'un délai de six mois suite à l'entrée en vigueur du schéma pour adopter tout règlement de concordance afin de rendre leurs plans et règlements d'urbanisme conformes aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire (LAU, art. 58);

AVIS DE MOTION

M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'il sera adopté un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côtedes-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), le Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 17021) et le Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (R.R.V.M., c. O-1) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).



ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA16 17267

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA16 17267 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), le Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement de Mont-Royal (01-281), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 17021) et le Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (R.R.V.M., c. O-1) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029). afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), puis mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

_	,	•				,
ADOP.	TFF	Δ	וי ו	INIA	MIN	ЛITЕ

40.05 1153779005

RÉSOLUTION CA16 170174

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA16 17268

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L..R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA16 17268 visant à autoriser l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment situé sur le lot 3 324 802, en vertu de l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1166826007



DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS - TENUE D'UN REGISTRE

M. Russell Copeman dépose, au nom de la secrétaire d'arrondissement, le certificat des résultats à la suite de la tenue du registre concernant le Règlement RCA16 17266 autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour la réalisation de divers travaux au centre culturel Notre-Dame-de-Grâce et abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour l'achat d'équipements et de mobiliers pour le centre culturel NDG (RCA14 17245).

40.07 1164570012

RÉSOLUTION CA16 170176

DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ DIVISE - 4559 À 4561, AVENUE COOLBROOK

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 4559 à 4561, avenue Coolbrook, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1166863003

RÉSOLUTION CA16 170177

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-91

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant un projet particulier PP-91 visant à autoriser les usages des catégories E.1(1) et E.1(3), qui comprennent notamment les usages parc et esplanade, sur le site du concessionnaire Volvo situé au 4815 rue Buchan et sur les espaces adjacents relevant du domaine public, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017).

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION



1. La présente résolution s'applique au territoire correspondant aux lots 2 648 742 et 2 648 743 ainsi qu'aux parties des lots 2 652 055, 2 652 056 et 2 652 057 identifié au plan joint à l'annexe A.

SECTION II

AUTORISATION

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, les usages des catégories E.1(1) et E.1(3) y sont autorisés.

À cette fin, il est notamment permis de déroger à l'article 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

3. Toute autre disposition réglementaire non incompatible continue de s'appliquer.

ANNEXE A

Plan préparé par le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) de la Ville de Montréal et la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1166826006

RÉSOLUTION CA16 170178

AVIS DE MOTION

M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement abrogeant le règlement autorisant un emprunt de 1 650 000 \$ pour des travaux de mise aux normes des feux de circulation.

40.10 1°	167078004	
----------	-----------	--

RÉSOLUTION CA16 170179

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - AVRIL 2016

M. Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour la période du 1^{er} au 30 avril 2016.

60.01 1164535005



MOTION - REGISTRE DES BAUX MONTRÉALAIS

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement de CDN-NDG ont reçu en février 2016, une demande de soutien financier d'une entreprise sociale, *monloyer.quebec*, souhaitant permettre aux locataires et aux décideurs publics de faire des choix éclairés en matière de logement et de faire avancer les connaissances en la matière au bénéfice de tous:

ATTENDU QUE cette entreprise sociale, *monloyer.quebec*, se propose de collecter, analyser et rendre accessible par une application web les données ouvertes sur les logements locatifs à Montréal;

ATTENDU QUE selon les données de la Communauté métropolitaine de Montréal, près de 65 % des ménages résidants sur le territoire de la Ville de Montréal sont locataires, et plus de 40 % d'entre eux dépensent plus de 30 % de leur revenu pour se loger;

ATTENDU QUE malgré l'importance de cet enjeu, les seules données fiables sur les loyers payés sur le territoire de la Ville sont celles de l'Enquête sur le marché locatif effectuée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Si cette enquête permet d'estimer le loyer moyen payé à l'échelle d'un arrondissement, elle ne tient pas compte des commodités et services fournis et ne dispose pas de précisions pour une analyse à l'échelle d'un quartier, d'un secteur, d'une rue;

ATTENDU QUE l'arrondissement de CDN-NDG est composé de plus de 70 % de locataires;

ATTENDU QUE la participation de l'arrondissement de CDN-NDG à ce projet permettra de rendre notre territoire plus transparent en ce qui a trait aux logements locatifs disponibles et, à terme, à rendre notre arrondissement plus accessible aux locataires;

ATTENDU QUE les arrondissements de Rosemont-La-Petite-Patrie, Plateau-Mont-Royal et du Sud-Ouest ont déjà répondu favorablement à cette demande;

ATTENDU QUE la somme demandée représente 24 000 \$ par année à partager avec plusieurs arrondissements.

De demander aux membres du conseil d'arrondissement de soutenir la mission de l'entreprise sociale *monloyer.quebec* dans la mise en œuvre de ce registre des baux montréalais.

D'y contribuer financièrement pour une somme d'environ 5 000 \$ pour la première année d'implantation.

Monsieur le maire Russell Copeman et les conseillers Marvin Rotrand, Lionel Perez et Jeremy Searle votent contre la proposition.



La	conseillère	Magda	Popeanu	et le	conseiller	Peter	McQueen	votent	en
fav	eur de la pro	oposition	١.						

REJETÉE À LA MAJORITÉ	
65.01 1163571004	
L'ordre du jour étant épuisé, monsieur	r le maire déclare la séance close.
La séance est levée à 22 h 55.	
Russell Copeman	Geneviève Reeves
Le maire d'arrondissement	La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA16 170149 à CA16 170180 consignées dans ce procèsverbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

